

MAIRIE DE LALEVADE D'ARDECHE
Compte rendu de la séance du 30 mai 2024

L'An Deux Mille vingt-quatre, le Trente Mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle du Conseil à la Mairie sous la présidence de Monsieur FIALON Dominique, Maire.

Présents : M. FIALON Dominique, Mme RIEU Dominique, M CHANÉAC Damien, Mme HILAIRE Béatrice, M VEOL Christophe, M COURT Grégory, M HENRIQUES PINTO ABRANTES Jorge, Mme LE TOQUIN Stéphanie, Mme PINTO ABRANTES Delphine, , M ORIVES Éric, M MORIN Frédéric, M GONZALEZ Angel

Absents ayant donné procuration : Mme MASNEUF Nathalie à M FIALON Dominique

Absents : M DUMAS Albin, Mme PASTRE Laurie

Secrétaire de séance : Mme Béatrice HILAIRE

ORDRE DU JOUR :

Démission de M LOMEL Cédric et nomination de Mme VILLAR Sabrina
Démission de Mme VILLAR Sabrina et nomination de M PIQUET Patrick
Démission de M PIQUET Patrick et nomination de Mme GINOUX Pernille
Démission de Mme GINOUX Pernille et nomination de M GONZALEZ Angel
Installation de M GONZALEZ Angel comme conseiller municipal de fait

Arrivée de Madame Dominique RIEU à 20h40

Le compte-rendu du conseil municipal en date du 11 avril 2024 est approuvé à douze voix pour et une abstention (M GONZALEZ Angel)

Compte rendu des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du CGCT

Au début de la séance, le Maire rend compte des décisions qu'il a prise en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 05 juin 2020.

- DEC 2024-04-003 Contrat de dématérialisation « pack procédures » avec la société NUMERIAN
- DEC 2024-04-004 Convention de répartition des frais de fonctionnement avec la commune de Montpezat sous Bauzon pour l'intervention de la psychologue scolaire

DELIBERATIONS

FINANCES

DEL 2024-05-01 DECISION MODIFICATIVE N°1/2024

Une subvention d'investissement de 16 048 € n'était pas prévue au budget 2024, il s'agit d'une subvention du Syndicat Départemental des énergies de l'Ardèche pour la rénovation énergétique de la façade et de la toiture de l'école.

Cela permet d'inscrire en dépenses des sommes non prévues au budget 2024, pour la somme de 16 048 €
Modification d'imputation budgétaire erroné et ré imputation du budget sur le bon article pour la somme de 8 920 €

Suivent les opérations d'ordres pour la convention conclue avec le Syndicat Départemental des énergies de l'Ardèche, qui étale notre facture sur 10 ans donc :

Constatation de la dette en recettes d'investissement d'ordre au chapitre 041 article 168758 pour la somme de 14 057.51 € et en dépenses d'investissements d'ordres au chapitre 041 article 2041582 pour la même somme.

Après avoir supprimé les écritures d'amortissements qui se feront seulement en 2025.

La DM s'équilibre à 30 105.51 € en dépenses et en recettes.

DEL 2024-05-02 CONVENTION D'ORGANISATION TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LE SDE

Cette convention définit les modalités administratives, techniques et financières et à intervenir avec le SDE 07, en qualité de maître d'ouvrage unique dans le cadre des travaux fiabilisation du réseau électrique et de télécommunication, réalisé en concomitance avec les travaux de dissimulation du réseau de distribution d'électricité et éventuellement d'éclairage public, sur le poste HOSTE DU FAU de l'entrée sud de la rue des écoles jusqu'à la rue du Touzet.

Le montant total prévisionnel des travaux se montent à **30 000 € TTC**

Le montant prévisionnel de participation communale pour ce projet se monte à 17 500 € TTC

- Infrastructure réseau de Télécommunication 17 500 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil, vote à l'unanimité des voix

DECIDE,

D'accepter les termes de cette convention d'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, pour les travaux de fiabilisation du réseau électrique et de télécommunication, sur le poste HOSTE DU FAU de l'entrée sud de la rue des écoles jusqu'à la rue du Touzet.

- D'autoriser le Maire à signer la convention avec le SDE 07.

DEL 2024-05-03- CONTRAT D'ASSISTANCE ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE LA RN 102- ENTREE SUD DE LA COMMUNE AVEC LE SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT, D'EQUIPEMENT ET D'AMENAGEMENT (SDEA)

Il est rappelé à l'assemblée la réflexion concernant la sécurisation de l'entrée sud sur la R N102.

L'objectif est de confier au SDEA, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à caractère technique, incluant la maîtrise d'œuvre de l'opération selon les phases définies par la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique, soit l'établissement des études (PRO), la passation des contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des contrats de travaux, l'ordonnancement, le pilotage et la coordination du chantier (EXE, VISA, DET) et enfin l'assistance aux opérations de réception des travaux afférents à l'opération (AOR).

M. le Maire explique que le SDEA a proposé pour cette mission une rémunération forfaitaire de 12 356.97 € HT soit 14 828.36 € TTC.

La répartition de la rémunération et des délais, par phase technique, est la suivante :

Phases Techniques	Total HT	Délai en mois
Projet	8 228,92 €	1
Assistance à la passation des contrats de travaux	1 376,02 €	0,5
Direction de l'exécution des travaux / Visa ou Exe	2 522,69 €	2
Assistance aux opérations de réception des travaux	229,34 €	0,25
TOTAL € HT	12 356,97 €	3,75
TVA 20 %	2 471,39 €	
TOTAL € TTC	14 828,36 €	

M. le Maire donne ensuite connaissance du projet de rédaction de la convention à intervenir pour fixer les obligations respectives des deux parties élaborées sur la base des différents éléments retracés ci-dessus puis, invite le Conseil Municipal à l'adopter.

Après en avoir délibéré, le Conseil, vote à 10 (dix) voix pour et 3 (trois) contre (M Eric ORIVES, M Frédéric MORIN et M Angel GONZALEZ)

DECIDE,

- De recourir à cette proposition de contrat d'assistance et de maîtrise d'œuvre,
- D'autoriser le Maire à signer le contrat correspondant avec le SDEA,
- D'autoriser le Maire à prendre toutes dispositions utiles en ce qui concerne le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

DEL 2024-05-04 – CONTRAT DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS CANTINE SCOLAIRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL (L'ESAT L'AVENIR)

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le contrat de prestation de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire conclu avec la société Plein Sud Restauration arrive à échéance au 06 juillet 2024

Vu l'installation sur notre commune d'une cuisine centrale de production de repas produits par l'Établissement et service d'aide par le travail (ESAT) l'Avenir et gérés par l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI 07).

Vu la proposition de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés (ADAPEI 07).de contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine scolaire en liaison froide avec des menus repas à cinq composants et pique-nique à quatre composants

Le prix de cette prestation est de 4,79 € TTC par repas livrés.

Les tarifs ne seront pas modifiables en cours d'année scolaire

La révision des prix se fera chaque année sur l'indice des prix à la consommation de l'INSEE donc en N+1 (N = Année scolaire)

Ce contrat est conclu pour l'année scolaire 2024-2025 et pourra faire l'objet d'une reconduction par courrier simple

Si le contrat n'est pas reconduit il devra faire l'objet d'un courrier recommandé trois mois avant l'échéance du contrat.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité

Autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat avec l'ADAPEI 07

DEL 2024-05-05 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR UNE STRUCTURE DE JEUX MULTISPORTS AVEC PANNEAUX EDUCATIFS ET SENSORIEL POUR L'ECOLE MATERNELLE

Le Maire expose au Conseil Municipal que le projet consiste à acheter une structure de jeux multisports avec des panneaux éducatifs et sensoriels pour l'école maternelle ainsi que des dalles amortissantes de sécurité afin de limiter les traumatismes en cas de chutes.

Le montant prévisionnel du projet se monte à environ 7 526 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote à l'unanimité :

- Approuve le projet susvisé,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer les demandes de subventions auprès des organismes suivants : Fonds Européens, Etat, Fonds Vert, Région, Département, ADEME, Agence Nationale du Sport, etc...

URBANISME

DEL 2024-05-06 - ECHANGE PARCELLES CADAT / COMMUNE PAR ACTE ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que Monsieur Noël CADAT et la Commune de Lalevade d'Ardèche, échangent pour ce qui est de Monsieur Noël CADAT la parcelle A2139 et une partie de la parcelle A2140 d'une surface de 69 m²; pour ce qui est de la Commune de Lalevade d'Ardèche une partie de la parcelle A2138 d'une superficie de 100 m² à l'Ouest en sa partie qui jouxte le mur de façade de la parcelle 2140 ;

Monsieur Noël CADAT	69 m ² x 40 € soit 2 760 €
Commune Lalevade	100 m ² x 40 € soit 4 000 €

Soit une soulte de 1 240 € qui viendra en déduction de la somme de 3 000 euros TTC représentant la participation de la commune à la réfection de la façade de la maison de Monsieur Noël CADAT, mise à jour par les travaux de sécurisation du bâtiment (hangar) incendié sur la parcelle 2138, pour laquelle Monsieur Noël CADAT a obtenu un devis de travaux de 6 000 euros

Soit à devoir à Monsieur Noël CADAT $3\,000\text{ €} - 1\,240\text{ €} = 1\,760\text{ €}$

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier et immobilier,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré vote à l'unanimité des voix

APPROUVE l'échange des parcelles cadastrée A 2138 pour une superficie d'environ 100 m² propriété de la commune de Lalevade d'Ardèche contre les parcelles A2139 et A2140 d'environ 69 m² propriété de Monsieur Noël CADAT

INDIQUE que cette cession se fera par acte administratif,

INDIQUE que les frais d'arpentage, seront partagés entre les parties

PRECISE que la Soulte de 1 240 € sera déduite du montant des 3 000 euros TTC représentant la participation de la commune à la réfection de la façade de la maison de Monsieur Noël CADAT

DESIGNE Madame Dominique RIEU, Première Adjointe, pour signer les documents relatifs à cette cession.

QUESTIONS DIVERSES :

- Election Européennes tableau de permanence des élus à modifier avec des tranches horaires moins large
- Départ à 9 heures le 06 juin 2024 pour le voyage des aînés
- Madame RIEU Dominique nous explique brièvement le futur fonctionnement des 12 bibliothèques et des 2000 lecteurs du secteur de la communauté des communes
- Une réunion publique se tiendra le vendredi 07 juin 2024 concernant la modification du sens de circulation de la rue des écoles afin de faire le bilan
- Madame Béatrice HILAIRE nous informe que pour la nuit sous les étoiles, le film qui a été choisi à la majorité des votes sur facebook est « Bob MARLEY »

Prochain conseil municipal : jeudi 4 juillet 2024

Séance levée à : 22 h 05